

Constitution / SAS / FONCIERE DU PARC FINANCE

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / AJL@LCG.GP

12 février 2026



Annonce n°2026/17

Ordre n°7443736301

Aux termes d'un acte S.S.P. en date du 10/02/2026 à Paris, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : FONCIERE DU PARC FINANCE

Forme : société par actions simplifiée

Siège social : 3617 Bld de Houelbourg, Immeuble simkel -ZI Jarry, 97122

Baie Mahault

Capital social : 1.000 euros

Objet social : La Société a pour objet en France ou à l'étranger :

-la création, organisation, gestion et commercialisation d'opérations d'investissements, notamment en France (en ce compris notamment dans les territoires ultra-marins) et à l'étranger, en ce compris notamment concernant des opérations d'investissements conformément aux dispositifs Girardin et Malraux, la location de meublé non professionnel (LMNP), le financement participatif sous forme de commercialisation d'obligations cotées et non cotées, et tous dispositifs similaires ;

-l'acquisition d'actifs tels que fonds de commerce, système informatique ;

-l'exercice de tous mandats sociaux ;

-la fourniture de services spécifiques, administratifs, juridiques, comptables, financiers et immobiliers au profit de ses filiales ou sous-filiales ;

-la prise de tous intérêts et participations, par tous moyens et sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés, affaires ou entreprises notamment par voie d'acquisition, de création de sociétés nouvelles, d'apports, de fusion, sociétés en participation, ou groupement d'intérêt économique, ainsi que l'administration, la gestion, l'animation et le contrôle de ces intérêts et participations (dans tous les secteurs) ;

-plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient,

se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires, susceptibles d'en faciliter la réalisation ou l'extension ;

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Président : La société FONCIERE DE FRANCE ET DE NAVARRE, SAS au capital de 1.000.000 euros, 231 rue Saint-Honoré - 75001 Paris, 909 447 401 RCS Paris.

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : justification de la qualité d'associé au jour de la réunion de l'assemblée.

Exercice du droit de vote : 1 action 1 voix

Cession des actions : libre.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Pointe-à-Pitre.